

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration
Du 22 mars 2022 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, M. Jacky CANEPA, Mmes Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, M. Patrick FLOQUET, Mme Charline LEHMANN, M. Joël GROSJEAN.

Représentants des associations : Mmes Nicole GEORGES (ADMR), Françoise PIGENEL (association AIR), Sylvie CONRAUX (UDAF), Joëlle HUMMEL (Vittel Accueil) et M. Yonny LUCAS (ADAVIE).

Excusée ayant donné procuration : Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française) à Nicole GEORGES (ADMR).

Excusées : Mmes Marie-Lou GROSJEAN (les Restos du Cœur) et Geneviève GUNEY (association l'Escale).

Absent : M. Didier FORQUIGNON.

Secrétaire de séance : M. Jacky CANEPA.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 08 février 2022

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 08 février 2022.

2) Convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Contrexéville

Depuis de nombreuses années, les CCAS de Vittel et de Contrexéville s'associent pour mener des actions collectives à destination des habitants du territoire de Vittel – Contrexéville.

De par leurs missions communes, et selon les besoins de la population, les deux Centres Communaux d'Action Sociale mettent en place des actions autour des thématiques suivantes : l'habitat, le logement, le budget, l'alimentation, la santé, la consommation ou encore l'environnement et l'énergie.

Dans le but de conforter ce travail partenarial et de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers, il convient de préciser les engagements de chacun dans le cadre d'une convention de partenariat dont le projet figure en annexe. La convention prévoit notamment la mise à disposition de locaux et de personnels par les deux structures sociales pour la réalisation des actions.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à la signer.

3) Compte de gestion du receveur pour 2021

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est appelé à constater l'identité des sommes inscrites au compte de gestion 2021 du comptable avec celles du compte administratif 2021 pour le budget du CCAS, et de dire qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur concernant le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et correspond au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

4) Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 du budget général présente les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	272 033,38	342 597,58	+ 70 564,20
INVESTISSEMENT	277,92	4 071,56	+ 3 793,64
TOTAL	272 311,30	346 669,14	+ 74 357,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Le chapitre 011, charges à caractère général, est réalisé à 84,77%.

En raison de la crise sanitaire, certaines actions ont été annulées ou reportées en 2022. D'autres ont pu être réalisées au cours du deuxième semestre 2021 comme, par exemple, l'atelier sophrologie des Goûters Pratiques Séniors - GPS. Les dépenses liées à l'organisation de ces actions ont donc été moins importantes. Les charges de bâtiment, ainsi que celles liées aux fluides sont, quant à elles, restées stables.

Par mesure de précaution, et afin de protéger les aînés vittellois, une distribution de colis gastronomiques s'est à nouveau substituée au traditionnel repas des aînés pour un budget équivalent de 15 207,62 €.

Le chapitre 012, charges de personnel, est réalisé à 95,08%.

Afin de pallier la mise à disposition d'un agent assurant le fonctionnement du centre vaccinal, le CCAS a recruté un agent contractuel pour assurer l'accueil des usagers. En outre, un agent saisonnier a été recruté pour encadrer les chantiers de jeunes.

Les frais de personnel tiennent également compte du passage d'un agent à temps partiel à 80% au 1^{er} février 2021, et de l'arrêt maladie d'un agent durant quelques mois.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est réalisé à 84,29%.

Les dépenses de solidarité de l'article 6561, secours, concernent principalement l'aide sociale facultative. Comme pressenti, la crise sanitaire a impacté le revenu des ménages puisque les aides liées à l'alimentation et à l'énergie ont sensiblement augmentées en 2021.

Le tableau ci-dessous présente le type et le montant des aides versées ces trois dernières années.

	2019	2020	2021
Hébergement d'urgence		153,12	
Electricité / Télécom / eau	180,05		198,50
Loyer		255,00	327,79
Carburant			94,90
Transport	33,20	299,00	
Alimentation	1 637,55	1 121,22	1 194,01
Gaz	168,99		37,00
Cantine			284,88
Frais administratif		55,00	
Total €	2 019,79	1 883,34	2 137,08

La dépense consacrée aux bons d'achat de fin d'année a été plus importante du fait d'une communication encore plus large que l'année précédente. Les séniors ont ainsi pu profiter de leur inscription au colis de Noël pour s'inscrire également au bon d'achat de fin d'année.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées ces cinq dernières années.

	2017	2018	2019	2020	2021
Bons d'achat distribués	82	134	133	217	238
Montant total alloué	2 737 €	4 499 €	4 936 €	8 340 €	9 130 €

Au total, les prévisions de dépenses réelles sont réalisées à 92,21%. La crise sanitaire a relativement contribué à la baisse des dépenses, mais le CCAS a su mobiliser les agents présents pour apporter aux personnes fragiles et vulnérables un soutien financier et psychologique.

Les opérations d'ordre, quant à elles, enregistrent les écritures comptables relatives aux amortissements à l'article 6811. Ces dépenses participent à l'autofinancement, elles constituent des recettes d'investissement d'un montant équivalent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Comme en dépenses, le total des réalisations correspond aux titres émis et aux produits à encaisser au titre de l'année 2021.

Le chapitre 013, atténuation de charges, retrace les remboursements par l'assurance des dépenses de personnel supportées par le CCAS pour les agents placés en congé maladie.

Les réalisations du chapitre 70, produits des services et du domaine, correspondent à la part des concessions dans les cimetières reversée au CCAS, et au versement par la ville de Vittel de la rémunération de l'agent chargé d'accueil mis à disposition du centre vaccinal de février à décembre 2021 pour un montant de 31 520 €.

Le chapitre 74, dotations et subventions est réalisé à 104,10% suite au versement de la subvention de la CAF d'un montant de 4 195 € pour le financement des chantiers jeunes de l'été 2021 en sus de la subvention du FIPD d'un montant de 1 500 €. La Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du département des Vosges a, quant à elle, versé le solde de la subvention 2020 soit 4 000 € correspondant au financement du programme 2020 des Goûters Pratiques Séniors. Ce chapitre enregistre également la subvention d'équilibre versée par la ville, soit 180 000 €, représentant près de 67% des recettes totale du CCAS.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est réalisé à 97,86%. Il enregistre les locations de salles.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, comptabilise le versement du casino, ainsi que les dons versés au CCAS dont le montant s'élève à 4 671,02 €.

Globalement, les prévisions de recettes réelles de l'exercice enregistrent un pourcentage de réalisation de 110,59%, ce qui a permis de conserver la quasi-totalité de l'excédent de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de mobilier de bureau.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes d'ordre sont essentiellement constituées par les amortissements (articles 28...).

M. le Président signale qu'une augmentation sensible des dépenses d'énergie est à prévoir cette année.

Le président ayant quitté la salle au moment du vote, et sous la présidence de Madame Sylvie VINCENT, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du CCAS.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif 2021 présente :

Un total de dépenses de fonctionnement de	272 033,38
Un total de recettes de fonctionnement de	268 838,26
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de	3 195,12
Un résultat antérieur reporté de	73 759,32
Soit un excédent global de fonctionnement de	70 564,20
Un total de dépenses d'investissement de	277,92
Un total de recettes d'investissement de	4 071,56
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de	3 793,64
Un résultat d'investissement antérieur de	25 616,19
Un résultat d'investissement reporté de	00,00
Soit un excédent global d'investissement de	29 409,83

En conséquence, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement aux articles 002 de la section de fonctionnement et 001 de la section d'investissement.

6) Budget primitif 2022

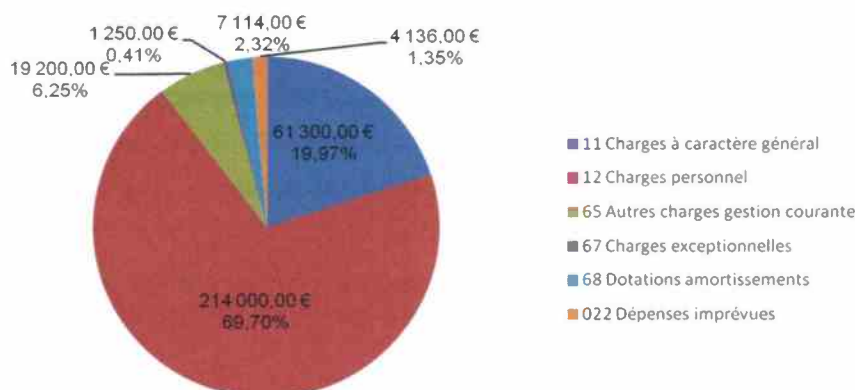
Le budget 2022 qui est soumis à votre approbation présente une masse totale de 343 876 € dont 307 000 € en section de fonctionnement, soit 89,28 % de la masse totale et 36 876 € en section d'investissement, soit 10,72 % du total.

Comme les années précédentes, les résultats de l'exercice 2021 sont repris dans le projet de budget.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT		TOTAL
011	Charges à caractère général	61 300,00	013	Atténuation de charges	4 500,00
012	Charges personnel	214 000,00	70	Produits des services	26 320,00
65	Autres charges gestion courante	19 200,00	74	Dotations et participations	197 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 250,00	75	Autres produits gestion cour.	2 615,80
68	Dotations amortissements	7 114,00	77	Produits exceptionnels	5 800,00
022	Dépenses imprévues	4 136,00	002	Excédent fonctionnement reporté	70 564,20
TOTAL DÉPENSES		307 000,00	TOTAL RECETTES		307 000,00

DÉPENSES INVESTISSEMENT		TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT		TOTAL
13	Autres amortissements	00,00	10	FCTVA	352,17
21	Immobilisations corporelles	36 876,00	28	Amortissements immobilisations	7 114,00
			001	Excédent d'investissement reporté	29 409,83
TOTAL DÉPENSES		36 876,00	TOTAL RECETTES		36 876,00

FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

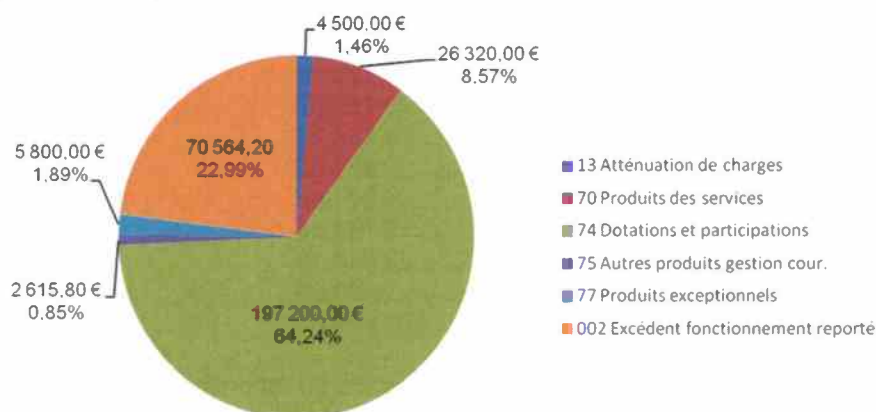


Au chapitre 011, charges à caractère général, les principales variations concernent l'article 6232. En effet, en 2022, le CCAS devrait proposer aux aînés le repas de fin d'année.

Concernant le chapitre 012, charges de personnel, représente 69,70% du total des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du chapitre 65 restent stables. Elles tiennent compte du transfert de la gestion budgétaire des dispositifs « carnet 1^{er} sourire » et « Baccalauréat mention très bien » au CCAS de Vittel, au même titre que la gestion administrative.

FONCTIONNEMENT – RECETTES



Les recettes sont constituées à presque 50% par la subvention de la ville, soit 150 000 € au chapitre 74.

Les autres recettes proviennent de la subvention du Conseil Départemental des Vosges pour le suivi des bénéficiaires du RSA (article 7473), de la Conférence des Financeurs pour les Goûters Pratiques Séniors, et, plus modestement, des locations de salles (article 752) et du don du casino (article 7713).

Pour information, l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) de 70 564,20 € constitue la trésorerie du CCAS lui permettant d'assurer le paiement des salaires du 1^{er} trimestre, en attendant le vote du budget et le versement du 1^{er} acompte de la subvention de la ville.

INVESTISSEMENT

Les investissements inscrits au chapitre 21 sont essentiellement des provisions en cas de casse du matériel informatique. Il est néanmoins envisagé de renouveler certains appareils téléphoniques vétustes et de faire l'acquisition d'un ordinateur et d'un switch.

L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001), et le reste disponible sur les autres articles seront utilisés en 2022 pour acquérir du mobilier suite au réaménagement de la Maison Ressources, une fois les travaux du 1^{er} étage terminés.

Monsieur le Président remercie les élus et les services qui se sont investis depuis de longs mois dans la préparation de ce budget 2022.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve, chapitre par chapitre le projet de budget 2022.

7) Communication des décisions prises par monsieur le Président conformément à la délibération du 30 juin 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué certains de ses pouvoirs au Président en application de l'article L.123-21 du code de l'action sociale et des familles

Bilan des aides facultatives attribuées depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Nature de l'aide	Nombre de demandes	Signature	Montant accordé
Frais de cantine scolaire	1	Vice-présidente	100,00 €
Frais bouteille de gaz	2	Vice-présidente	57,80 €
Aides alimentaires	3	Vice-présidente	137,28 €

M. le Président ajoute qu'une augmentation des aides facultatives est à craindre au cours de l'année 2022, au vu de la situation économique et internationale.

8) Questions diverses

M. le Président souhaite aborder la crise ukrainienne et laisse la parole à la Vice-présidente.

Sylvie VINCENT apporte des précisions sur l'organisation mise en place par le CCAS pour collecter les dons à destination de l'Ukraine. Elle signale que la Protection Civile s'est rendue à Vittel à trois reprises pour récupérer le matériel logistique, les produits d'hygiène et de secours mis en carton par les agents du CCAS. Les personnes peuvent toujours se rendre à la Maison Ressources pour déposer leurs dons, hors vêtements, lesquels seront pris en charge par la Protection Civile dès que l'on en fera la demande.

Elle signale que le reste des vêtements stockés dans le bâtiment l'Impériale sont à disposition de la Croix-Rouge.

Nicole GEORGES profite de ce point pour lancer un appel aux bénévoles qui souhaitent aider la Croix-Rouge au tri des vêtements.

Sylvie VINCENT indique qu'une famille ukrainienne, une mère et ses deux enfants, loge actuellement chez un particulier à Vittel. Les enfants ont été scolarisés depuis peu à l'école du Centre. Tout est mis en œuvre pour trouver au plus vite un logement à la famille.

M. le Président ajoute qu'un rapprochement auprès du bailleur Vosgelis sera entrepris pour connaître les logements vacants susceptibles d'être mis à disposition des familles ukrainiennes. Il signale également qu'une famille vittelloise met à disposition la villa Eugénie située dans le parc si nécessaire.

Sylvie VINCENT mentionne la nécessité de proposer des logements meublés. Elle signale que les travaux entrepris dans le logement temporaire sont enfin terminés. Un appel au don sera nécessaire pour acquérir les quelques meubles manquants.

M. le Président indique qu'une visite du logement sera proposée aux membres du Conseil d'Administration après son inauguration.

M. le Président et M. Patrick FLOQUET, appelés à d'autres fonctions, quittent la salle et laissent la présidence à Mme Sylvie VINCENT.

Joëlle HUMMEL souhaite savoir où est en la mise en place de la mutuelle communale.

Sylvie VINCENT explique qu'il est possible de recourir au cabinet conseil RISK Partenaires pour mettre en concurrence les prestataires, analyser leurs propositions et bénéficier d'une couverture d'assurance adaptée. En effet, ce dernier propose de prendre contact exclusivement avec les mutuelles remplissant le cahier des charges élaboré par le CCAS. Elle ajoute qu'il sera ainsi possible de la mettre en place à la rentrée de septembre.

Sylvie VINCENT se félicite de l'analyse à venir des questionnaires ABS. En effet, celle-ci permettra de mettre en évidence les attentes des vittellois. Elle déplore cependant le peu de retours puisqu'à ce jour, seules 250 personnes ont répondu au questionnaire malgré une large communication.

Sylvie VINCENT indique également qu'une réflexion est en cours pour mettre en place un groupement de commandes d'achat d'énergies à l'échelle communale ou intercommunale.

Elle propose de remettre en place le repas des aînés en fin d'année, et d'offrir un petit colis de Noël aux personnes ne souhaitant pas y assister. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière au nombre de participants car accueillir environ 500 personnes à la salle du Moulin en période de pandémie présente malgré tout un risque pour les plus fragiles.

Joëlle HUMMEL souligne que, suite à l'organisation d'un repas à Vittel Accueil ces jours derniers, elle a pu constater le besoin éprouvé par les séniors de se retrouver ensemble et de partager un repas convivial.

Sylvie CONRAUX ajoute que la situation est identique à l'association Familiale.

Françoise PIGENEL demande si des personnes se sont présentées pour bénéficier des tickets « Je cuisine pour vous ».

Sylvie VINCENT répond par l'affirmative puisque 6 chéquiers ont été remis dernièrement à une personne atteinte d'un cancer. Elle signale l'importance de communiquer sur cette action par le biais d'affiches distribuées dans tous les cabinets médicaux et les pharmacies.

Sylvie VINCENT informe de la mise en place de nouveaux ateliers dans le cadre des Goûters Pratiques Séniors. Une sortie à l'opéra de Nancy est également prévue le 24 juin 2022 pour les bénéficiaires du RSA et les séniors moyennant une participation financière de 10€. Cette action, financée par la Conférence des Financeurs et le Département des Vosges, représente un coût de plus de 80€ par personne.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

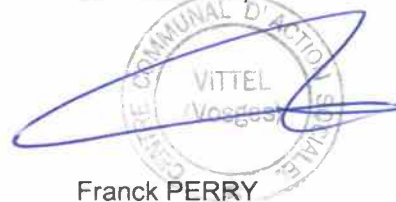
Vittel, le 22 mars 2022

Le secrétaire de séance



Jacky CANEPA

Le Président,



Franck PERRY